

Nombre de membres

Séance du mardi 12 juillet 2022

en exercice: 15

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

Présents : 12

Sont présents: Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Anne MARROCANO

Votants: 12

Représentés:

Excuses:

Absents: Jésus ARCA, Isadora DANJAU, Jean-Benoît LEPERS

Secrétaire de séance: Magali PEZOUS

La séance s'est ouverte à 20h30.

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 juin 2022

Objet: Budget primitif 2022 -budget annexe lotissement - 2022 35

Vu la nomenclature M14,

Vu le compte administratif 2021,

Vu l'affectation des résultats 2021 au budget 2022,

Monsieur le Maire présente la proposition budgétaire 2022 ainsi résumé en HT qui se solde par un excédent final de 186 796.05 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2021		142 126.90		
Prévu en 2022	186 796.05	44 669.15		
Total	186 796.05	186 796.05	0	0

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité APPROUVE le budget annexe lotissement 2022 équilibré à 186 796.05 € en fonctionnement et à 0 € en investissement.

Objet: Affectation du résultat et clôture du budget annexe lotissement - 2022 36

*Vu la nomenclature M14,
Vu le compte administratif 2021,
Vu l'affectation des résultats au budget 2022,*

Monsieur le Maire rappelle que le décompte du Budget annexe lotissement se solde par un excédent final de 186 796.05 €.

Mr Pascal NEEL demande si la valeur d'achat du terrain a été pris en compte dans le résultat final.

Il précise que ce budget ne présente plus de mouvements et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité :

- APPROUVE le reversement du solde du budget annexe lotissement soit 186 796.05 € au budget principal de la commune.
- ADOPTE à l'unanimité ,la clôture du budget annexe lotissement au 12 juillet 2022 et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Objet: Convention avec le Conservatoire de musique et de danse du Tarn - 2022 37

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Parisot conventionne actuellement avec le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de musique et de danse du Tarn. Cette convention permet à des élèves ressortissants de la commune de Parisot de bénéficier du tarif « usager », soit 335 €, au lieu de 750 €, cout fixé pour le tarif dit « extérieur ». La commune participe financièrement au cout global de l'enseignement proposé à l'élève.

Lors de la rénovation statutaire du 28 janvier 2021 au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de musique et de danse, il a été décidé de mettre en œuvre un nouveau pacte financier, plus équitable pour l'ensemble des citoyens tarnais.

La rénovation statutaire rend caduque la convention précédente.

La commune conventionnée s'engage à verser au CMDT une participation financière pour chaque élève résidant sur la Commune et inscrit dans un parcours diplômant du CMDT.

Le montant de la cotisation communale par élève correspond au droit d'inscription du tarif dit « extérieur », diminué d'une contribution départementale.

Quatre personnes en 2020 avaient pu bénéficier de cette convention ,ainsi que trois personnes en 2021.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la nouvelle convention avec le Conservatoire de musique et de danse du Tarn.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

**Objet: Désignation d'un référent climat pour la Communauté d'Agglomération
Gaillac-Graulhet - 2022 38**

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial, il est demandé par la Communauté d'Agglomération de Gaillac-Graulhet de nommer un référent climat pour la commune.

Considérant que le PCAET est un document qui mérite d'être amélioré et qu'il permettra de mettre en avant les projets communaux en matière de productions d'énergies renouvelables dans le respect de notre environnement ou de baisse des consommations d'énergie, Monsieur le Maire se propose d'être référent climat pour la commune.

Monsieur le Maire demande l'approbation du référent.
Le Conseil ,à l'unanimité, APPROUVE cette orientation.

Objet: Plan guide: concertation avec le maitre d'oeuvre - 2022 39

Vu la délibération n°2021-40 du Conseil municipal du 13/10/2021 portant approbation d'une maitre d'assistance à l'élaboration d'un plan guide.

Monsieur le Maire indique que la commission projet de territoire s'est réuni avec notre maitre d'œuvre afin de temporaliser les actions. La plupart des propositions faites par la maîtrise d'œuvre a été retenue.

En parallèle nous avons rencontré le CAUE qui va travailler sur l'aménagement des espaces publics au regard des actions proposées.

La plus importante interrogation reste l'aménagement de la place Saint Jacques pour laquelle le CAUE est chargé de nous faire des propositions pour la mi-septembre. Une rencontre avec le département est également prévue lors de la restitution.

Lorsque le CAUE aura rendu son étude, nous pourrons partager les principes d'aménagement aux riverains

Monsieur le Maire présente le tableau de synthèse des actions concernant :

- La vie locale
- Le cœur de bourg
- La mobilité

Pour la thématique de l'habitat, les rencontres se poursuivront individuellement avec les propriétaires dans un premier temps. Dans le cadre de l'élaboration du PLUi porté par l'agglo, nous proposons d'étudier un ou deux secteurs de densification afin d'apprécier la faisabilité techniques et financière des zones de projets avec des aménageurs. Cette étude nous permettra de discuter avec les propriétaires et les riverains.

Notre équipe de maîtrise d'œuvre rendra le plan guide définitif fin juillet.
Des réunions par quartier seront organisées pour informer des projets.

Entendu cet exposé ,le Conseil , à l'unanimité, PREND ACTE du déroulement de la phase concertation avec la maitre d'oeuvre pour la finalisation du plan guide.

Questions diverses:

-Le kit de conceration:

Une plaquette sera distribuée à tous les habitants en meme temps que le Petit Journal . Un article du Petit Journal y sera consacré avec un lien.

- CIJ:

Bonne équipe de CM2 cette année , dynamique,leur dernière action a été la fabrication des épouvantails pour mettre dans les jardiins.Les panneaux en lien avec le développement durable sont à mettre en place sur la commune.

-Point d'avancement du Petit Journal:

Une relecture doit etre faite le 13 juillet 2022 et une réunion se tiendra le 19 juillet 2022 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 30.

  